

### **Contractualisation territoriale avec la Région Pays de la Loire Période 2009 - 2011**

---

juin 2009

#### **Observations du Conseil de développement**

Sollicité par la Communauté Urbaine sur le thème de la contractualisation territoriale avec la Région, le Conseil de développement saisit cette occasion pour faire part aux élus décideurs de quelques observations et propositions telles qu'elles ressortent des travaux du Conseil.

Le Conseil a l'expérience et la maturité suffisantes pour ne pas réagir seulement en termes d'accompagnement de procédures. La réponse du Conseil, dans ce cas précis, constitue simplement l'occasion de rappeler des points importants et d'introduire des éléments nouveaux de réflexion. Au-delà du Contrat Régional d'Agglomération, c'est le projet stratégique du territoire que le Conseil souhaite nourrir.

#### **RAPPEL**

##### ***Historique du Conseil de développement***

*Le Conseil de développement, officialisé en 2001 en même temps que la Communauté urbaine, fait suite à la Conférence Consultative d'Agglomération constituée en 1996. Cette expérience d'association de la société civile au processus de la décision publique est intimement liée à la notion de projet de territoire puisque l'acte fondateur en a été la coproduction du Projet 2005, document d'orientation adopté en 1997 par le District de l'Agglomération nantaise.*

*Appuyé sur le savoir-faire et l'expérience citoyenne des habitants, le Conseil participe à l'ambition de la constitution d'un véritable pôle d'attraction au bénéfice des habitants d'un vaste territoire dépassant largement les seules limites de la Métropole nantaise.*

*L'expérience du Conseil a permis, au fil du temps, de construire un lieu d'expression, affranchi des contraintes du jeu institutionnel. L'existence de cet espace d'expression est aujourd'hui une donnée importante dans la vie intercommunale et le Conseil est reconnu comme un lieu original à l'intérieur duquel on peut s'exprimer en toute liberté et avancer des idées.*

## **Les moyens d'action du Conseil**

*Lié par sa création à la structure intercommunale, le Conseil a vocation à s'affranchir des périmètres administratifs et techniques. Il développe ainsi son action en toute autonomie vis-à-vis des services de la Communauté urbaine.*

*Son principal appui, en termes de banque de données, d'analyses et de diagnostic réside principalement dans les apports de l'AURAN et aussi dans ceux de l'Université.*

## **Le Conseil et la prospective territoriale**

*Outil participatif de prospective territoriale, le Conseil de développement s'attache, à travers ses travaux, à conforter la nécessité d'une vision globale d'avenir dans un contexte de très forte concurrence des territoires. Il est parfois nécessaire d'émanciper la prospective des seuls cercles d'initiés (élus, hauts fonctionnaires, experts de tous ordres). Les bureaux d'études ont "normalisé" la prospective en en faisant un outil technique avec des recettes applicables quel que soit le territoire. Ils utilisent le plus souvent des indicateurs issus de constats passés et insuffisamment appuyés sur les enjeux d'avenir.*

*Le besoin d'anticipation est un exercice pratiqué en permanence par les citoyens dans leurs activités. Il faut valoriser cette capacité d'anticipation en fondant une démarche prospective sur la multiplication des échanges et des dialogues pour lutter contre les systèmes figés.*

*Il y a une nouvelle définition de "l'expertise" à inventer : ce n'est plus le produit de la seule réflexion des spécialistes.*

*L'ensemble de l'information relative au Conseil de développement de Nantes métropole et de ses activités est disponible sur le site :*

**[www.nantes-citoyennete.com](http://www.nantes-citoyennete.com)**

## **OBSERVATIONS GÉNÉRALES**

---

### **Sur la contractualisation territoriale**

La Région des Pays de la Loire a engagé un processus important de contractualisation. Cette politique de soutien aux projets locaux a largement porté ses fruits et bénéficie à tous les territoires, notamment aux plus petits et aux plus éloignés des centres d'attraction.

S'agissant de la Communauté urbaine, le dispositif a un caractère plus formel mais il démontre une volonté de participation aux projets structurants et surtout le souci de conforter une

coopération "inter collectivités" de plus en plus indispensable.

## **Sur le soutien apporté par la Région aux Conseils de développement**

La démarche engagée par la Région de soutien aux Conseils de développement existants et d'aide à la constitution de nouveaux est un élément très important. Cette politique originale en France mérite d'être soulignée compte tenu des effets très positifs qu'elle a eus sur la mise en œuvre de nouveaux Conseils dans l'ensemble de la Région des Pays de la Loire. C'est un moyen de consolider un débat territorial de qualité et surtout de le pérenniser. C'est aussi la marque d'un effort de présence sur les territoires tout à fait important.

## **Sur la nécessité des coopérations "inter collectivités"**

Les dispositifs de contractualisation sont porteurs d'effets positifs pour les territoires. Ils sont l'expression de volontés politiques convergentes qui seront d'autant plus efficaces qu'elles s'accompagneront d'une véritable coopération des services des grandes collectivités. Des progrès restent sûrement à faire sur les grands dossiers, particulièrement celui des transports publics.

## **Sur l'importance de mettre en chantier un nouveau projet de territoire pour l'Agglomération**

La Communauté urbaine a besoin aujourd'hui de redéfinir ce qu'est sa vision à long terme du territoire et de l'intégrer dans une dimension plus large. Le Projet 2005 pour l'Agglomération, conçu au milieu des années 90, appartient aujourd'hui à l'Histoire. Une autre étape est indispensable pour que l'Agglomération propose une nouvelle approche de son avenir, en tenant compte de l'évolution des espaces de vie (aire urbaine) et des outils territoriaux nouveaux (SCOT).

Une nouvelle Ville se dessine et la question de la gouvernance de ce territoire en devenir est posée. C'est le "Grand Nantes" qui constitue aujourd'hui le nouvel horizon de la vie et de l'activité des habitants. C'est à cette échelle que nous devons réfléchir à un nouveau projet de territoire et développer une grande ambition. La démarche Nantes - Saint Nazaire constitue une étape de l'attractivité du territoire, elle doit aujourd'hui être transcendée pour que Nantes développe, sans complexe, un leadership qui bénéficie à tous les territoires proches.

Ce projet de territoire pour la métropole devrait constituer un élément moteur pour toute la Région.

## **POUR ALLER PLUS LOIN**

---

Pour ne pas rester dans les dispositifs formels, la coopération territoriale doit constituer le moyen de traiter les grands enjeux au bon niveau et avec les moyens nécessaires.

Le contexte économique difficile rend d'autant plus indispensable cette coopération pour une mutualisation efficace des moyens et des ressources.

Quelques grands sujets devront faire l'objet à l'avenir d'une action commune :

### **Sur la mobilité : les enjeux du ferroviaire**

De grands progrès ont été faits et l'ouverture prochaine de la ligne Nantes - Châteaubriant en témoignera. Il faudra aller plus loin car la valorisation des infrastructures ferroviaires est le nœud de la gestion des mobilités dans le territoire. Des retards ont été pris sans qu'il y ait lieu de les imputer à tel ou tel partenaire mais bien davantage à une trop lente synthèse des cultures spécifiques de la gestion des déplacements.

Le ferroviaire est un élément de la modernité d'aujourd'hui sur lequel il faut s'appuyer pour construire le territoire d'avenir.

### **Sur les enjeux de l'énergie**

Une réflexion commune sur les besoins en énergie du territoire pour les 10 années qui viennent permettrait d'éclairer le débat sur le développement. Cette réflexion ne pourra être longtemps différée. Elle ne concerne d'ailleurs pas que l'approvisionnement mais aussi les actions à mener en matière de maîtrise et d'économies.

### **Sur l'évolution des comportements sociaux**

La contractualisation territoriale porte essentiellement sur la réalisation d'équipements structurants. Il faut sans doute aller au-delà des infrastructures et engager des coopérations sur l'analyse des modes de vie et des comportements sociaux. Le volet de soutien à la démocratie participative à travers les Conseils de développement, est une première étape importante qui en appelle d'autres.

### **Sur le marketing territorial**

Pour qu'une grande ambition de développement soit suivie d'effets positifs, il faut qu'elle soit partagée par les territoires proches. Il est important d'affirmer la volonté de construire une

métropole rayonnante, dans un territoire innovant, encore faut-il que des initiatives soient prises pour que les "bénéficiaires", c'est-à-dire les habitants qui ne sont pas tous dans les grands centres urbains, soient associés à cette grande ambition.

À leur niveau, les Conseils de développement jouent un rôle en favorisant, au niveau de la société civile, les rencontres entre les centres urbains et les territoires ruraux. Dans un contexte où seule l'incertitude est... certaine, la société civile doit constituer une "ressource" pour les décideurs en fournissant un certain nombre d'éléments utiles à leurs choix en essayant de conjuguer le réalisme et ... un peu d'utopie.

## **Sur les Agendas 21 et le développement durable**

Les collectivités locales multiplient les annonces et les projets faisant référence au développement durable.

Des Agendas 21 sont adoptés en grand nombre sans que le lien soit forcément toujours fait entre eux. Une coopération territoriale efficace devrait assurer une cohérence dans les approches.

L'Agenda 21 permet de relire l'ensemble des politiques publiques à travers le prisme d'une conjugaison permanente de la globalité et de la proximité et à ce titre il doit jeter les bases d'un nouveau projet d'avenir pour un territoire en constante évolution. Dans un monde en mouvement permanent, les différents acteurs économiques sociaux et culturels introduisent chaque jour de nouvelles données, de nouvelles impulsions et le constat est fait que le territoire évolue parfois assez différemment de ce qui avait été projeté.

Le développement durable est un projet et les habitants ont besoin d'un projet de nature sociopolitique qui dépasse les traditionnels concepts techniques habituels.

Le Conseil de développement souhaite pour sa part contribuer et appuyer une telle dynamique. Il offre d'être un des éléments de l'organisation du débat citoyen autour de ce projet.